Nouakchott le: انواكشوط في:

Numéro: الرقم:

PROCES VERBAL
N° 3/CNCMP/2021
DU 13/01

Le mercredi 13 janvier 2021 à 14 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Thiam Zakaria.

Etaient présents:

- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE TAAZOUR À LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET À LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

1°/- Examen du complément d'information relatif au DAO pour la sélection d'un ou plusieurs opérateurs de paiement pour la réalisation de transferts monétaires électroniques au profit des ménages pauvres (5 lots), **Réf Lettre N°01 CPMP/TAAZOUR reçue le 12/01/21**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ce dossier.

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT RURAL

2°/- Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de construction de seuils en gabions, digues filtrantes et cordons pierreux dans les Wilayas agropastorales en 4 lots distincts, **Réf : lettre n° 296/ CMD/MDR/SA reçue le 29 décembre 2020**

562 شارع الملك فيصل ص ب: 184 نواكشوط، موريتانيا - هاتف: 94 25 25 45 222 +
562 Avenue du Roi Faissal, BP: 184 - Nouakchott - Mauritanie - Tél: +(222) 45 25 25 94

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport proposant l'attribution des lots comme suit :

- ***Lot 1 : attribué à ELIF pour un montant de 25 262 750 MRU TTC et un délai d'exécution de 4 mois ;***
- ***Lot 2 : attribué au groupement TGCC/TAWFIK pour un montant de 27 025 514 MRU TTC et un délai d'exécution de 4 mois ;***
- ***Lot 3 : attribué au groupement IBG/CPVR pour un montant de 15 991 000 MRU TTC et un délai d'exécution de 4 mois ;***
- ***Lot 4 : attribué à SEB TP pour un montant de 10 934 476 MRU TTC et un délai d'exécution de 4 mois.***

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

3°/- Examen d'un Projet d'avenant qui a pour objet de modifier la domiciliation bancaire du marché n°0509/F /078/CMD/CSA/2020 pour la fourniture de 300 Tonnes de riz blanc mauritanien, **Réf : lettre n°127/CMD/CSA reçue le 11/01/2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit avenant, sans incidence financière et portant sur le changement de domiciliation bancaire.

4°/- Examen du Projet d'avenant n°01 qui a pour objet de modifier la domiciliation bancaire du marché n°0511/F /080/CMD/CSA/2020 pour la fourniture de 300 Tonnes de riz blanc mauritanien, **Réf : lettre n°127/CMD/CSA reçue le 11/01/2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit avenant, sans incidence financière et portant sur le changement de domiciliation bancaire.

5°/- Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture des intrants agricoles pour l'année 2021; **Réf. : lettre n°126/CMD/CSA/PRMP reçue le 11 janvier 2021.**

Décision

Ce dossier est reporté afin de :

- pour le lot 1 : justifier que l'attributaire proposé dispose de marché similaire;

- pour le lot 2 : justifier que l'attributaire proposé dispose de marché similaire;

- pour le lot 3 : présenter le bilan financier 2017 de l'attributaire proposé.

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

6°/- Examen du projet de marché par entente directe relatif à la mise en œuvre de l'ATPC et de l'inter médiation sociale accompagnant la réalisation des latrines publiques dans 100 localités de la Wilaya du Hodh El Gharbi (lot 4), **Ref: lettre n° 19/CMD/MHA reçue le 11 janvier 2021**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé par entente directe avec l'ONG OAEMSD pour un montant de 11 344 700 MRU HT et un crédit d'impôts de 1 815 152 MRU avec un délai de 4 semaines, sous réserve d'insérer dans le corps du marché un article précisant que l'attributaire accepte de se soumettre aux dispositions de l'article 33 de la Loi 2010- 044 portant code des marchés publics

7°/- Examen de la Demande de Propositions relative à la sélection d'un consultant pour l'étude d'aménagement du bassin versant de Guebou pour l'AEP de Tidjikja, **Réf Lettre N°0015 CMD/MHA reçue le 07/01/21**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ce dossier sous réserve de prendre en considération les observations suivantes :

- respecter le document-type de Demande de Propositions de l'ARMP précisément la partie IC 15.1 concernant l'expérience des consultants et la conformité du plan de travail et méthodologie ;

- revoir la notation donnée aux trois sous-critères qui déterminent les notes du personnel clé;

- harmoniser les TDR avec les données particulières en ce qui concerne la durée des prestations.

8°/- Examen de la Demande de Propositions relative à la selection d'un consultant pour l'étude de conception d'une station de dessalement d'eau de 200 000 mètres cubes en trois modules à Nouakchott, **Réf Lettre N°0015 CMD/MHA reçue le 07/01/21**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ce dossier sous réserve de prendre en considération les observations suivantes :

- respecter le document-type de Demande de Propositions de l'ARMP précisément la partie IC 15.1 concernant l'expérience des consultants et la conformité du plan de travail et méthodologie;

- revoir la notation donnée aux trois sous-critères qui déterminent les notes du personnel clé;

- harmoniser les TDR avec les données particulières en ce qui concerne la durée des prestations.

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

9°/- Examen du complément d'information au projet de marché par entente directe relatif au contrôle des travaux de construction de la route RN1-Bénichab, **Réf Lettre N°002 CMD/MET reçue le 05/01/21**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ce dossier sous réserve de fournir le planning de mobilisation du personnel clé pour les 12 mois.

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

10°/- Examen du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt relatif au contrôle et à la surveillance des travaux de réhabilitation des périmètres irrigués de baguemoune dans la Wilaya du Trarza, Baylane et Haire M'bare dans la Wilaya du Brakna en deux lots distincts, **Réf Lettre N° 293 CMD/MA reçue le 29/12/20**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation.

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

11°/- Examen du PPM-MUHAT-2021,Réf:lettre N°333/MUHAT/CDM/SP, du 11 janvier 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2021

12°/- Examen du projet de DAOR relatif aux travaux de construction de dépôts provisoires de stockage des ordures ménagères, **Réf: lettre n° 332/CMD/MHUAT reçue le 11 janvier 2021**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit DAOR, sous réserve de la prise en compte des observations suivantes :

- harmoniser le délai d'exécution (3 mois au niveau de la lettre d'invitation et au niveau de la Section III –Critères de qualification ou 4 mois au niveau du CCAP 21.1.1);

- préciser que les références doivent être attestées par des maitres d'ouvrages publics ou para publics et non des maitres d'ouvrages publics, para publics ou privés (IC 5.1 et IC 5.4 (g)).

13°/- Examen du projet de marché par entente directe relatif aux travaux de raccordement en eau de l'Institut National de Recherche en Santé Publique -INRSP au PK 17 route Nouakchott- Rosso, **Réf: lettre n° 331/CMD /MHUAT reçue le 11 janvier 2021**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé par entente directe avec la SNDE pour un montant de 6 296 967 MRU TTC et un délai de 4 semaines, sous réserve d'insérer dans le corps du marché un article précisant que l'attributaire accepte de se soumettre aux dispositions de l'article 33 de la Loi 2010- 044 portant code des marchés publics

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA PÊCHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME

14°/- Examen du **PPM-2021 du Port de TANIT ,** Réf: lettre N°0000113/MPEMA/CDM/SP, du 11 janvier 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2021

15°/- Examen du **PPM-2021 du projet PRAO,** Réf: lettre N°000113/MPEMA/CDM/SP, du 11 janvier 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit PPM car comportant une action avec un mode dérogatoire (entente directe)

16°/- Examen du projet de marché relatif à l'acquisition de véhicules 4X4 en deux lots au profit de MAADEN Mauritanie : lot1 : acquisition de 04 véhicules 4X4 double cabine; **Réf. : lettre n°04/CMD/MPEM/SP reçue le 11 janvier 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec le soumissionnaire CMDA-sa pour un montant de cinq Millions Sept Cent Soixante-Onze Mille Six Cents Ouguiyas Hors Taxes Comprises (5.771.600 MRU TTC) et un délai de livraison de 06 semaines.

17°/- Examen du projet de marché relatif à l'acquisition de véhicules 4X4 en deux lots au profit de MAADEN Mauritanie : lot 2 : acquisition de 02 véhicules 4X4 station wagon; **Réf. : lettre n°04/CMD/MPEM/SP reçue le 11 janvier 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec le soumissionnaire CMDA-sa pour un montant de cinq Millions Deux Cent Trente Cinq Mille Ouguiyas Hors Taxes Comprises (5.235.000 MRU TTC) et un délai de livraison de 06 semaines.

18°/- Examen du Projet d'avenant n°01 au contrat relatif au recrutement d'un consultant firme pour l'élaboration d'un cahier de charge pour l'acquisition d'un système d'information et de gestion intégrée (ERP) pour la société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM), **Réf lettre n°00006/CMD/MPME reçue le 12/01/2021**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit avenant sans incidence financière avec un délai supplémentaire de 4 mois.

19°/- Examen d'une demande d'autorisation d'une entente directe relative à l'acquisition d'une partie de matériel jugée prioritaire au profit de la SOMIR **Réf.: lettre n°0001/MPME/CMD/SP Reçue le 06 Janvier 2021**.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ladite entente directe car les motifs avancés ne justifient pas le recours à ce mode dérogatoire comme le stipule l'article 32 de la Loi n°2010-044 portant code du marché publique:

20°/- Examen du rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêts relatives au recrutement d'un consultant pour la certification des structures de formation professionnelle, **Réf Lettre N° 212 CMD/MPME reçue le 30/12/20**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation.

COMMISSION PLURI DÉPARTEMENTALE DES MARCHÉS ANCRÉE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

21°/- Examen du Projet d'avenant au marché n°330/F/042/CPDM/MS/20, relatif à la fourniture, installation et mise en service des équipements et consommable de réanimation, **Réf : lettre n° 0012/CPDM/MS reçue le 12/01/2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit avenant sous réserve de fournir le crédit d'impôt corrigé.

22°/- Examen du projet de DAO relatif à l'acquisition de 15 000 table-bancs en 03 lots distincts de 5 000 table-bancs chacun au profit du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Technique et de la Réforme, **Réf.: Lettre n°546/CPDPM reçue le 31 décembre 2020**.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit DAO et autorise son lancement sous-réserve de prendre en considération les remarques ci-dessous:

- fournir le support de publication;

- préciser auprès de quelle autorité a lieu le versement du coût des quittances;

- la caution peut être en monnaie librement convertible (c'est un AON), dans ce cas : préciser le taux d'échange et si elle émane d'une institution étrangère elle doit être validée par son correspondant local;

- préciser la date de présentation de l'échantillon;

- revoir la clause (Point 13 de l'AAO) relative aux modalités d'attribution des lots;

- renseigner IC 5.2;

- IC 5.2 (b): un seul marché est sollicité en volume ou en coût : aucune utilité pour les autres références des marchés similaires;

- IC 5.2 (c) : idem pour le volume et le coût (il faut préciser que c'est un seul marché);

- IC 5.2 (d): clause pour les étrangers pas la peine;

- IC 5.2 (h): préciser le montant

- IC 5.4 (b): mettre 'Pas' dans l' IC5.2 (h) car omission de la mention « Pas minimum à »

- IC 5.4 (d): se prononcer sur le chef de file qui doit répondre à 60 ou 70 %;

- IC 5.7 .1: à remplir;

- IC 11.1 (k): préciser si l'échantillon est physique ou un prospectus;

- IC 15.1: la caution permise en monnaie convertible et la soumission non:

- IC 19.1: la validité de l'offre doit être de 90 jours:

- IC 22.2 (b): Les lots ne sont pas numérotés;

- la page contenant IC 22.2 (b) est numérotée 3 et la suivante est numérotée 53;

- IC 32.5 (a): jusqu'à IC 32.5 (f) ; IC 32.6, IC 34.2, IC 36.3, IC 43 sont non-renseignés;

- page 55 : pagination à revoir;

- mieux agencer les BPU et DQE;

- délai de 60 jours : assez important pour une fourniture;

- pages 113 à 115 : absentes;

- insérer DDP;

- CCAG 12.1 : à retirer car le choix est DDP,

- CCAG 17.1 : la garantie doit être levée après réception provisoire ou définitive;

- CCAG 27.5 : le délai de réparation ou de remplacement est précisé de 15 jours alors qu'aucun service après-vente n'est requis ni la durée de maintenance.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE L'ANRPTS

23°/- Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à ***l'acquisition des fournitures courantes*** pour assurer le fonctionnement des différentes Directions et Centres d'Accueil des Citoyens de l'ANRPTS; ***Réf : Lettre N°83/CPDM/ANRPTS reçue le 04 Janvier 2021.***

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport attribuant l'acquisition des fournitures courantes pour assurer le fonctionnement des différentes Directions et Centres d'Accueil des Citoyens de l'ANRPTS au soumissionnaire CDI pour un montant minimum de vingt six Millions huit Cent Deux Mille Sept Cent Soixante-dix Ouguiyas Toutes Taxes Comprises (26.802.770 MRU TTC) et un montant maximum de Cinquante Quatre Millions Six Cent soixante Quatre Mille Cent Soixante-quinze Ouguiyas Toutes Taxes Comprises (54.664.175 MRU TTC) avec un délai de livraison de 12 mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA SNDE

Ré24°/- Examen du rapport d'évaluation combiné révisé relatif au contrôle des travaux des lots 6 bis et 13 pole de Sebkha du réseau de distribution d'eau de la ville de Nouakchott, **Réf Lettre N°19 CMD/MHA reçue le 11/01/2021**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation combiné révisé.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA SOMELEC

25°/- Examen du complément d'information à la décision rendant infructueux le rapport d'évaluation technique relatif au recrutement d'un consultant chargé de la réalisation des études de faisabilité, APS et APD et l'élaboration de DAO pour le projet de réhabilitation et extension des réseaux 33 kV de Nouakchott, le stockage de l'énergie électrique et l'extension de 20 MW de la centrale éolienne de Nouakchott, **Réf Lettre N°0005 CPM/SOMELEC reçue le 07/01/21**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ladite décision rendant ce dossier infructueux.

LE PRÉSIDENT

THIAM ZAKARIA

Les Membres du Comité Permanent :

- Ahmed Salem Abdellahi
- Mohamed Saber
- Maalouma Limam Dahi
- Jemal Mahfoudh
- Mohamed Abderrahmane Meiloud
- Mohamedou Cherif Balle

Le représentant du Contrôle Financier : Abderrahmane Abdoul